



Avis public : Session spéciale afin de donner un avis de motion et de déposer le projet de règlement 217 – Adoption des taxes, des tarifs et des compensations pour l’année 2026

Par les présentes, un avis est donné par le soussigné, Gérald Dionne, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs :

QUE :

Le Conseil municipal tiendra une session spéciale afin de donner un avis de motion et de déposer le projet de règlement numéro 217 - **Adoption des taxes, des tarifs et des compensations pour l’année 2026**. Cette session spéciale se tiendra lundi le 9 mars 2026 à 8 h 30 au Centre communautaire de l’Île.

Donné à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ce quatrième jour de mars de l’an deux mille vingt-six.

Gérald Dionne
Directeur général et greffier-trésorier



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS

Certificat de publication : Session spéciale afin de donner un avis de motion et de déposer le projet de règlement 217 – Adoption des taxes, des tarifs et des compensations pour l’année 2026

Je soussigné, Gérald Dionne, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, certifie par les présentes sous mon serment d’office, que l’avis public annonçant la session spéciale visant à donner un avis de motion et de déposer le projet de règlement numéro 217 - **Adoption des taxes, des tarifs et des compensations pour l’année 2026** a été publié de la manière et aux endroits prévus par règlement de la municipalité le 4 mars 2026, par courriel et sur le site Web de la Municipalité.

Donné à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ce quatrième jour de mars de l’an deux mille vingt-six.

Gérald Dionne
Directeur général et greffier-trésorier